

Après des années d'études, le débat entourant la réforme des régimes de retraite publics pourrait-il connaître son dénouement en 2016?

Au Canada, les régimes de retraite publics ne sont pas souvent soumis à des changements de grande envergure. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent prendre des décisions à fort impact au sujet des changements proposés et ils doivent y mettre le temps pour évaluer le changement selon diverses solutions et sous des angles différents. Dans l'intérêt du public, l'Institut canadien des actuaires (ICA) propose de reporter la mise en œuvre du Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO) d'un an afin de permettre à toutes les juridictions de prendre de bonnes décisions à long terme pour le Canada et les Canadiens.

Avant la réunion des ministres des Finances aux échelons fédéral, provinciaux et territoriaux en décembre 2015, les attentes étaient élevées quant à la réforme des régimes de retraite publics et l'on prévoyait que cette réunion débouche sur des mesures concrètes. Plusieurs juridictions ont exprimé leur soif de changement, y compris le Québec, dont le ministre des Finances a déclaré que la province pourrait maintenant appuyer des changements ciblés concernant le Régime de pensions du Canada (RPC). Il semblait que la réforme du RPC serait abordée. Toutefois, bien des secteurs de l'économie canadienne sont actuellement aux prises avec des difficultés et les ministres des Finances en sont venus à la conclusion qu'il faudrait discuter davantage du RPC à la réunion de juin et que des solutions de rechange devraient être envisagées en décembre 2016, toutes les options demeurant possibles, y compris celle de ne rien faire.

La question de savoir si les niveaux d'épargne-retraite sont assez élevés a été suffisamment débattue, notamment pour un sous-groupe de la classe moyenne qui n'est pas couvert par un régime de retraite d'employeur. Le moment est venu de mettre un terme à la discussion et de décider si un élargissement du RPC ciblant ce groupe constitue la solution. Dans l'intérêt du public, l'ICA encourage les ministres des Finances à faire des progrès d'ici juin 2016 pour en arriver à une décision d'ici la fin de l'année.

À la suite du report de toute décision en décembre 2015, la Première ministre de l'Ontario a annoncé que le gouvernement de cette province continuerait de préparer la mise en œuvre progressive du RRPO à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'ICA est très préoccupé par la mise en œuvre progressive trop rapide du RRPO et par le fait que ce régime pourrait fusionner en un RPC élargi dans un proche avenir si les divers ministres des Finances se prononcent bientôt sur une augmentation modeste des prestations du RPC qui s'approcherait sensiblement de celle prévue pour le RRPO. Non seulement cette démarche sèmerait-elle beaucoup de confusion et entraînerait-elle des perturbations auprès des participants et des employeurs, mais elle s'accompagnerait d'un important fardeau administratif et de coûts élevés pour la province, ses travailleurs et ses employeurs.

Nous prions le gouvernement de l'Ontario d'envisager le report de la mise en œuvre du RRPO pour une période d'un an afin de favoriser la poursuite de la discussion sur l'élargissement du RPC.

Que signifierait un tel report?

Le Conference Board du Canada a préparé une [Analyse coûts-avantages du Régime de retraite de la province de l'Ontario](#) pour le ministère des Finances de l'Ontario. Ce rapport révèle que pour la première étape de mise en œuvre progressive du RRPO, environ 250 000 travailleurs et leurs employeurs verseraient des cotisations d'une valeur approximative de 127 millions de dollars en 2017, accompagnée d'une réduction estimée de l'épargne personnelle de près de 26 millions de dollars.

Il serait possible de reporter la mise en œuvre du RRPO d'un an, de passer outre à la première année de mise en œuvre progressive et de viser une mise en œuvre intégrale avant la fin de l'année 2020. Par ailleurs, le gouvernement de l'Ontario pourrait revoir les détails de la période de mise en œuvre progressive s'il préfère rattraper le déficit engendré par le report de cette première année.

En vertu de la mise en œuvre progressive que nous proposons, le RRPO recueillerait 127 millions de dollars de moins au total. Puisque le RRPO croîtrait rapidement et atteindrait plusieurs milliards de dollars, nous estimons qu'il s'agit d'un bien modeste prix à payer pour obtenir une fenêtre d'un an afin de déterminer si le Canada peut procéder à l'élargissement souhaité du RPC pour l'ensemble des provinces et des territoires et ainsi éviter les coûts de mise en œuvre inutiles du RRPO.

Si une stratégie nationale devait être adoptée d'ici un an, des frais significatifs associés à la mise en œuvre du RRPO seraient évités. En outre, ceux qui estiment que l'application des cotisations du RRPO dès 2017 pourrait nuire à l'économie seraient peut-être plus enclins à appuyer notre proposition de report de la mise en œuvre progressive. Si aucune entente nationale n'est conclue en 2016, le RRPO disposerait de temps supplémentaire pour sa planification détaillée, rendant ainsi le report d'un an d'autant plus utile.

L'Ontario aurait sans doute avantage à prendre cette option en considération.